

STATS
RAPIDES

Les salaires dans la fonction publique en 2013

(premiers résultats)

Baisse des salaires nets moyens
en euros constants dans les trois versants
de la fonction publique entre 2012 et 2013

Avril 2015
En partenariat avec :



STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Avertissement : ce document est basé sur des données provisoires susceptibles d'être révisées.

Salaire moyen

Dans la fonction publique de l'État (FPE), ministères et établissements publics confondus, le salaire net moyen en équivalent-temps plein (EQTP) augmente de 0,1 % en euros courants entre 2012 et 2013. Compte tenu de l'inflation, il baisse de 0,7 % en euros constants. Il atteint en moyenne 2 470 euros nets par mois en 2013.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), l'évolution entre 2012 et 2013 est de + 0,7 % en euros courants, soit - 0,1 % en euros constants. Le salaire net moyen en EQTP est de 1 850 euros par mois en 2013.

Dans le secteur hospitalier public (SHP), le salaire net moyen croît de 0,6 % en euros courants entre 2012 et 2013 et baisse de 0,2 % en euros constants. Le salaire net moyen en EQTP est de 2 240 euros par mois en 2013.

En 2013, les différences d'évolution entre salaire net et salaire brut (entre -0,3 et -0,4 point de pourcentage) s'expliquent notamment par l'augmentation du taux de cotisation pour pension civile des titulaires pour l'aligner sur celui du secteur privé et, pour les salariés concernés, par l'effet en année pleine de la suppression de l'exonération de CSG et CRDS sur les heures supplémentaires appliquée à partir de septembre 2012.

Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants de la fonction publique s'expliquent principalement par des différences de structure en termes de catégorie statutaire, de type d'emploi occupé et d'âge. Ainsi, dans la FPE, près de six agents sur dix appartiennent à la catégorie A, alors que ce n'est le cas que d'un quart des agents dans le SHP et d'un agent sur dix dans la FPT. À l'inverse, les trois quarts des agents de la FPT et la moitié de ceux du SHP sont de catégorie C.

Tableau 1 : Salaire mensuel moyen par versant de la fonction publique

	Niveaux 2013	Évolution entre 2011 et 2012 (%)		Évolution entre 2012 et 2013 (%)	
	En euros	€ courants	€ constants	€ courants	€ constants
Fonction publique de l'État - FPE ⁽¹⁾					
Brut	2 980	1,6	-0,4	0,5	-0,4
Net	2 470	1,2	-0,7	0,1	-0,7
Fonction publique territoriale - FPT ⁽²⁾					
Brut	2 220	1,7	-0,3	1,1	0,2
Net	1 850	1,4	-0,6	0,7	-0,1
Secteur hospitalier public - SHP ⁽³⁾					
Brut	2 690	1,7	-0,3	1,0	0,1
Net	2 240	1,4	-0,6	0,6	-0,2

Sources : Insee, Siasp.

Champ : France. Salariés en équivalent-temps plein (EQTP).

(1) hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(2) hors assistants maternels et familiaux, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(3) hors bénéficiaires de contrats aidés, internes et externes.

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Rémunération moyenne des personnes en place

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) est une notion salariale qui mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents d'une année sur l'autre. On retient ici les agents présents la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail. Compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre (entrées dans la fonction publique, sorties, changements d'employeur) et des changements de quotité de travail, deux tiers des agents sont dans ce cas.

Dans la FPE, la RMPP nette augmente en moyenne de 1,4 % en euros courants, soit 0,5 % en euros constants.

Dans la FPT, la RMPP nette progresse de 1,6 % en euros courants, soit 0,7 % en euros constants.

Dans le SHP, la RMPP nette croît de 1,6 % en euros courants, soit une hausse de 0,7 % en euros constants.

Tableau ② : Rémunération mensuelle moyenne des personnes en place par versant de la fonction publique

	Niveaux 2013	Évolution entre 2011 et 2012 (%)		Évolution entre 2012 et 2013 (%)	
	En euros	€ courants	€ constants	€ courants	€ constants
Fonction publique de l'État - FPE ⁽¹⁾					
Brut	3 130	2,4	0,4	1,8	0,9
Net	2 590	2,0	0,0	1,4	0,5
Fonction publique territoriale - FPT ⁽²⁾					
Brut	2 320	2,7	0,7	1,9	1,1
Net	1 940	2,4	0,4	1,6	0,7
Secteur hospitalier public - SHP ⁽³⁾					
Brut	2 640	2,1	0,2	1,9	1,0
Net	2 210	1,8	-0,1	1,6	0,7

Sources : Insee, Siasp.

Champ : France. Salariés en équivalent-temps plein (EQTP).

(1) hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(2) hors assistants maternels et familiaux, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(3) hors bénéficiaires de contrats aidés, internes et externes.

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Pour en savoir plus :

Les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac. Cet indice augmente de 2,0% en 2012 et de 0,9% en 2013. Pour mémoire, l'indice des prix à la consommation hors tabac augmente de 1,9 % en 2012 et de 0,7% en 2013.

Le **salaire en équivalent-temps plein (EQTP)** est calculé de manière annualisée à partir de l'ensemble des postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel, hors postes annexes). Chaque poste est comptabilisé au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet occupé toute l'année.

Le **salaires net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Dans la source SIASP, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal. Devenue imposable en 2013, la contribution aux assurances santé complémentaires obligatoires versée par les employeurs rentre dans le calcul du salaire net fiscal, et donc dans les statistiques de salaire net, au titre d'un avantage en nature. Pour la fonction publique, seuls quelques établissements publics sont concernés. Cette mesure a été neutralisée dans le calcul des évolutions 2012-2013.

La **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est le salaire moyen en EQTP des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Le **secteur hospitalier public** est un sous-ensemble de la fonction publique correspondant aux établissements dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rev.2) ou ayant la catégorie juridique «établissement d'hospitalisation» (7364).

Les résultats détaillés 2012 sont disponibles :

- Insee Première http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1509

- Insee Première http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1514

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2014 <http://www.fonction-publique.gouv.fr/publications/fonction-publique-faits-et-chiffres-0>

- L'Insee Première sur l'emploi en 2013 dans les trois versants de la fonction publique est disponible : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1544

Les documents méthodologiques relatifs à la source SIASP sont disponibles dans la rubrique « Sources et Méthodes » sur insee.fr (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-systeme-info-agent-service-pub-siasp.htm>) et dans la rubrique Définitions et méthodes de « Statistiques » sur fonction-publique.gouv.fr (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques-7>).

Prochaine publication : 1^{er} semestre 2016.

Directeur de la publication : Marie-Anne Lévêque
Rédacteur en chef : Adrien Friez
Chargé de publications statistiques : Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483
Stats Rapides n° 14
Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy -75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.